

RAPPORT DU JURY

CAFIPEMF

Année 2018 / 2019

Le Certificat d'aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPMF) a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie.

Cette certification, organisée sur deux années, comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Textes de référence :

⇒ Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

⇒ Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 portant sur l'organisation de l'examen et le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs parue au B.O. n°30 du 23 juillet 2015

Le jury

Le jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, est composé de :

- a) un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré ;
- b) un conseiller pédagogique ;
- c) un maître formateur ;
- d) un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.

Deux examinateurs qualifiés sont adjoints au jury pour les épreuves d'admission :

- un inspecteur chargé d'une circonscription ;
- un enseignant de l'école supérieure du professorat et de l'éducation proposé par le directeur de celle-ci.

La composition du jury tient compte du choix de l'option éventuellement effectué par le candidat. Le jury se réunit avant le début de la session d'examen afin d'harmoniser les critères d'évaluation retenus.

Pour les épreuves d'admission, deux examinateurs qualifiés sont adjoints au jury :

- un inspecteur chargé d'une circonscription ;
- un enseignant de l'école supérieure du professorat et de l'éducation proposé par le directeur de celle-ci.

L'admissibilité

Présentation

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury. L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, doit ressortir une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Il peut se compléter, en annexe, de documents, y compris audiovisuels, à même d'éclairer le jury sur cette activité.

L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 min suivi d'un échange de 30 min avec le jury. L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- Sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics
- Son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- Son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation, à des actions de formation.

La préparation et la présentation du dossier nécessitent une attention particulière. Le jury est attentif aux qualités rédactionnelles (syntaxe, orthographe, mise en forme) qui démontrent l'investissement des candidats dans la préparation de ce dossier. L'articulation entre les compétences acquises et les expériences mentionnées témoignent des qualités projectives du candidat dans ses nouvelles missions : une rédaction linéaire ou énumératrice ne favorise pas la valorisation d'une réflexion structurée. Les références théoriques ou scientifiques, actualisées, sont appréciées si elles sont au service d'une argumentation et s'agrègent à la maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques.

Concernant l'exposé, sont attendues des candidats des qualités de communication nécessaires à la posture professionnelle d'un formateur. L'utilisation d'un langage soutenu favorise l'expression des arguments motivationnels et réflexifs. **L'exposé, clair et structuré, ne doit pas être la simple redite du Rapport d'Activité mais doit faire montre des réflexions projectives dans les missions de formateur.** L'entretien se veut interactif reposant notamment sur des qualités d'écoute mutuelles, la connaissance des enjeux pédagogiques et éducatifs ainsi que la maîtrise de contenus didactiques et pédagogiques. Des capacités d'analyse outillées favorisent également la qualité de l'argumentation.

L'épreuve s'est déroulée en novembre /décembre 2018.

Recommandations

Au regard des prestations des candidats, le jury propose les recommandations suivantes :

Pour le Rapport d'Activité :

- Cibler avec justesse le choix de l'expérience professionnelle significative. Le choix proposé n'a parfois pas été pertinent, car non relié directement au projet de devenir formateur.

- Analyser l'expérience professionnelle de façon plus structurée et plus approfondie. Il s'agit de témoigner dans l'écrit d'une capacité à prendre du recul sur son parcours.
- Ne pas rester centré sur sa pratique passée mais ouvrir la réflexion sur les perspectives des missions de formation

Pour l'entretien :

- Approfondir ses connaissances didactiques et pédagogiques. Les réponses aux questions sont parfois restées basées sur la seule pratique. Il faut avoir une mise en perspective des pratiques sur des références didactiques solides.
- Approfondir ses connaissances théoriques en pédagogie générale.
- Comprendre les attendus concrets de l'épreuve. Certains candidats au parcours particulier (ASH par exemple) ne perçoivent pas la totalité des attendus concrets de l'épreuve

Résultats

	27	76	Total
Candidats inscrits	10	21	31
Candidats présentés	8	17	25
Admissibles	6	14	20

On note 6 abandons entre l'inscription en juin 2018 et les épreuves en novembre 2018.

Taux de réussite à l'admissibilité
64,5 %

L'admission

L'admission comporte deux épreuves :

PARTIE 1 : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien

PARTIE 2 : un mémoire professionnel et sa soutenance

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

PARTIE 1 : L'épreuve de pratique professionnelle :

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit :

- en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement tel que défini dans l'article 5 de l'arrêté
- en l'animation d'une action de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés.

⇒ l'analyse d'une séance d'enseignement.

Cette épreuve se décompose en :

- l'observation d'une séance d'enseignement
- l'entretien de formation.

Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ; proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles

- L'entretien avec les deux examinateurs qualifiés.

Cet entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant ;
- justifier les choix opérés ;
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

⇒ L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

L'action de formation est organisée par les services sur le champ disciplinaire choisi par le candidat.

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle. A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- Inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- Proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité qui devront être utiles ;
- Mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- Animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- Proposer des prolongements possibles.

PARTIE 2 : Le mémoire professionnel et la soutenance

Cette épreuve mobilise le jury tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- Articuler compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- Faire état par écrit de la réflexion conduite.

Les épreuves d'admission se sont déroulées de mars à mai 2019.

Recommandations :

PARTIE 1 : L'épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien

⇒ l'analyse d'une séance d'enseignement.

Au terme des épreuves, les membres du jury ont été attentifs à ce que les candidats puissent :

- veiller à garder la maîtrise de l'entretien

- avoir un contact apaisant et bienveillant et témoigner de qualité de communication.
- mener une analyse bienveillante et structurée
- mettre en valeur les priorités à travailler au niveaux pédagogique et didactique
- proposer des mises en œuvre immédiates aux stagiaires, des conseils opérationnels

Plus spécifiquement, pour l'entretien avec le jury, celui-ci a relevé des éléments positifs :

- entretien basé sur l'échange et l'écoute, qualités nécessaires aux missions du formateur
- bienveillance dans un entretien cohérent, structuré
- approfondissement des pistes de réflexion didactiques
- pertinence dans les choix et outils favorisant une analyse réflexive

⇒ **L'animation d'une action de formation**

Lors de cette épreuve, le jury a particulièrement été attentif à :

- la dynamique de la conduite de l'action de formation
- la qualité de communication
- la structuration de la formation, en respectant les contraintes
- la capacité à justifier les choix de formation
- les compétences en termes d'analyse et de réflexion sur l'action de formation menée
- les capacités d'écoute des pistes proposées par le jury

PARTIE 2: Le mémoire et la soutenance

Les membres du jury ont été particulièrement attentifs à ce que les candidats :

- *témoignent de rigueur pour expliciter leur recherche*
- *maîtrisent les enjeux et les fondements théoriques de la problématique posée*
- *envisagent l'intérêt du mémoire pour une projection plus large dans le métier de formateur*

⇒ **Le mémoire:**

Les membres du jury ont été particulièrement attentifs à ce que les candidats :

- définissent une problématique explicite au service de la formation/ accompagnement
- présentent un dispositif intéressant
- construisent un mémoire étayé par des appuis méthodologiques et théoriques solides
- veillent au traitement et à une analyse des données au service de la problématique

⇒ **La soutenance:**

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- Se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- Analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...);
- Discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

Résultats:

	27	76	Total
Candidats présentés à l'admission	15	20	35
Admis	12	16	28

Pour cette épreuve d'admission, 29 candidats ont obtenu l'admissibilité l'année précédente et 6 nouveaux candidats se sont présentés sur la base d'une admissibilité antérieure.

Taux de réussite à l'admission
80 %

Tableau de répartition des notes :

Département	Note <8	8 ≤ Note <12	12 ≤ Note <17	17 ≤ Note <20
27	1 (note la plus basse 6,5)	2	10	2 (Note max 21)
76	1 (note la plus basse 7)	3	11	5 (Note max 19)

Statistiques :

Pour l'épreuve d'admission, les options sont réparties ainsi :

	27	76
Option EPS	2	0
Option Langues Vivantes	1	0
Option Musique	0	1
Option Maternelle	0	1

Choix de l'épreuve d'admission :

	27	76
Analyse de pratique avec entretien	15	18
Action de formation	0	2

Parcours des candidats :

Un nombre important de candidats occupait des fonctions de formateur (CPC faisant fonction, PEMF faisant fonction, formateur académique) ;

En Seine Maritime, ils étaient au nombre de 10 (dont un candidat non admis).
Dans l'Eure, ils étaient au nombre de 3.

Contacts

Contacts pour le département de Seine-Maritime :

Pour l'inscription et l'organisation de l'examen :

Mme DUBUISSON, RECTORAT DEC 1, concours de recrutements des personnels

Bureau A 101, RECTORAT de ROUEN

Tél: 02 32 08 93 96

Pour la formation et l'organisation de l'examen :

M. Nicolas PINEL, Inspecteur de l'Education Nationale sur la circonscription du HAVRE NORD, en charge de la formation CAFIPEMF

Mme Stéphanie LEGRAND, Conseillère Pédagogique auprès de M. Serge FREULET, Inspecteur de l'Education Nationale en charge du 1^{er} degré, adjoint à M. WAMBECKE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Bureau 322, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Tél : 02 32 08 99 51